

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.043**

**Direction des
politiques
communautaires :
complément
d'attribution de
subventions et de
participations aux
associations 2008**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY****DIRECTION DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES : COMPLEMENT D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ET DE PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS 2008**

Par délibération n°489 du 20 décembre 2007, vous avez attribué les subventions et participations relevant de la direction des politiques communautaires pour l'année 2008.

Dans le cadre du vote du budget primitif 2008, vous avez défini le montant de l'enveloppe pour « subventions à répartir » et fléché une provision de 45 775 € pour les associations culturelles qui, jusqu'alors étaient soutenues par la ComAGA, et qui n'avaient pas encore déposé leur dossier de demande de subvention.

L'association PIANO EN VALOIS a déposé son dossier de demande de subvention le 28 novembre 2007.

En conséquence, je vous propose d'attribuer à cette association une subvention d'un montant de 19 000 €, identique à celui octroyé en 2007, pour l'organisation de son festival de musique classique et de jazz qui se déroulera du 13 octobre au 22 novembre 2008.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements. Monsieur MARDIKIAN ne prend pas part aux débats et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 7 février 2008,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention à l'association PIANO EN VALOIS d'un montant de 19 000 € pour l'organisation de son festival de musique classique et de jazz qui se déroulera du 13 octobre au 22 novembre 2008.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 6574 – rubrique 311.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

05 mars 2008

Affiché le :

06 mars 2008